

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Nicolas CARRIE – Sandrine DOMINGUES – Serge PETIT – Marc-Antoine FABRE – Vincent GLON – Vincent LAURAND — Sarah THEVENET–Valérie VERNAY –

Absents excusés : Jérémy THEVENET– Véronique GERBE– Christophe DALLERY

Absent : Jean-Louis MARGOTTON

Secrétaire Sandra ARCHIMBAUD

2022-09-01 **Vote du CA 2021 du CCAS**

Vu la délibération du conseil municipal du 23 février 2022 portant dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Considérant la nécessité d'arrêter les écritures 2021 passées sur le budget du CCAS,

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Sandra ARCHIMBAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Patrick MEUNIER, président,

Après présentation des résultats du fonctionnement et de l'investissement;

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		9 097,24		0,00	0,00	9 097,24
Opérations de l'exercice	3 858,61	0,00	0,00	0,00	3 858,61	0,00
TOTAUX	3 858,61	9 097,24	0,00	0,00	3 858,61	9 097,24
Résultats de Clôture		5 238,63		0,00		5 238,63
Restes à réaliser						
CUMULES		5 238,63	0,00	0,00		5 238,63

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture de Roanne le 03/10/22 et publication le 03/10/22

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-09-02 **Vote du compte de gestion 2021 du CCAS**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

Mercredi 28 septembre 2022

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 03/10/22 et
publication le 03/10/22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECLARE que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2022-09-03 Représentant de la commune au sein de la CIA

Le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Roannais Agglomération a institué par délibération du 17/07/2020 la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Chaque commune membre doit être représentée.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 03/10/22 et
publication le 03/10/22

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE Nicolas CARRIE, représentant de la commune au sein de la CIA de Roannais Agglomération

2022-09-04 Révision libre de l'attribution de compensation (Participation des communes au CRAIG)

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment celle qui précise que le montant prévisionnel des attributions de compensation doit être communiqué aux communes membres, avant le 15 février de chaque année ;

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment les dispositions du 1^obis du V qui fixe la procédure de révision dite « libre » du montant de l'attribution de compensation ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 novembre 2021 portant sur les attributions de compensations provisoires 2022 ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 04 mai 2022 approuvé à la majorité qualifiée des communes membres de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 09 décembre 2021 approuvant l'adhésion de Roannais Agglomération au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) ;

Mercredi 28 septembre 2022

Considérant que pour permettre aux Communes du territoire de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux par la création d'un plan de corps de rue simplifié, Roannais Agglomération a adhéré au CRAIG afin qu'il réalise une photographie aérienne très haute résolution ;

Considérant que les frais d'adhésion annuels au CRAIG, qui s'élèvent à 0,19 € par habitant, plafonnés à 19 500 €, pour Roannais Agglomération, seront financés par les Communes, au prorata du nombre d'habitants, via une révision des attributions de compensation fixées en 2022 ;

Considérant que le nouveau montant des attributions de compensation de la commune de Noailly s'élève à - 27 976 €.

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 03/10/22 et
publication le 03/10/22

Ouïe cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le nouveau montant des attributions de compensations de la Commune comme suit : AC 22 provisoire = - 27 824 – 152 € adhésion au CRAIG = AC 22 définitive de 27 976 €

2022-09-05

création d'une aire de camping-car

Demande de subvention au conseil régional

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, le conseil municipal souhaite créer une aire de camping-car pouvant accueillir 3 ou 4 véhicules. Située à l'arrière du parc de la MTL, elle bénéficiera d'une vue magnifique sur les Monts de la Madeleine. Elle sera équipée de borne « eau potable /électricité/eaux usées » et le montant des travaux est estimé à 16 317.60 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au conseil régional

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de création d'une aire de camping-car pour un montant HT de 16 317.60 €
- SOLLICITE une subvention au titre du bonus ruralité de la Région ,
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 11/10/22 et
publication le 11/10/22

- 3 263 € par une subvention au titre du bonus ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- 8 158 € par une subvention au titre des enveloppes territorialisées du conseil Départemental de la Loire
- 8160.12 € par les fonds propres de la commune

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-155

2022-09-06

création d'une aire de camping-car

Demande de subvention au conseil départemental

Afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, le conseil municipal souhaite créer une aire de camping-car pouvant accueillir 3 ou 4 véhicules. Située à l'arrière du parc de la MTL, elle bénéficiera d'une vue magnifique sur les Monts de la Madeleine. Elle sera équipée de borne « eau potable /électricité/eaux usées » et le montant des travaux s'élèverait à 16 317.60 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du conseil départemental

Mercredi 28 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de création d'une aire de camping-car pour un montant HT de 16 317.60 €
- SOLLICITE une subvention au titre des enveloppes territorialisées du Département,
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
 - 8 158 € par une subvention au titre des enveloppes territorialisées du conseil Départemental
 - 3 263 € par une subvention au titre du bonus ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes
 - 8 160.12 € par les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-155

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 11/10/22 et
publication le 11/10/22

2022-09-07

Passage à gué de Barabandière

Demande de subvention

Monsieur le Maire fait part de la dégradation du passage à gué de Barabandière situé entre la commune de Noailly et St Germain Lespinasse et qui permet de traverser la Teyssonne. Cet ouvrage d'une quarantaine d'année est fortement dégradé par les intempéries. Il devient nécessaire de le refaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des ponts et ponceaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de de réfection du passage à gué de Barabandière pour un montant HT estimé à 121 711.60 € (honoraires compris)
- -DIT que les travaux seront financés pour moitié par la commune de ST Germain Lespinasse soit 60 855.80 € restant à charge de la commune
- SOLLICITE une subvention au titre des ponts et ponceaux ,
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
 - 30 427 € par une subvention du conseil Départemental de la Loire
 - 9 128 € par une subvention de l'agence de l'eau
 - 9 128 € par une subvention au titre des ponts et ponceaux
 - 24 343.96 € par les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-130

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 19/10/22 et
publication le 19/10/22

2022-09-08

Passage à gué de Barabandière

Demande de subvention au conseil départemental

Monsieur le Maire fait part de la dégradation du passage à gué de Barabandière situé entre la commune de Noailly et St Germain Lespinasse et qui permet de traverser la Teyssonne. Cet ouvrage d'une quarantaine d'année est fortement dégradé par les intempéries. Il devient nécessaire de le refaire.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du programme voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

Mercredi 28 septembre 2022

- APPROUVE les travaux de de réfection du passage à gué de Barabandière pour un montant HT estimé à 121 711.60 € (honoraires compris)
- -DIT que les travaux seront financés pour moitié par la commune de ST Germain Lespinasse soit 60 855.80 € restant à charge de la commune
- SOLLICITE une subvention au conseil départemental de la Loire,
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
 - 30 427 € par une subvention du conseil Départemental de la Loire
 - 9 128 € par une subvention de l'agence de l'eau
 - 9 128 € par une subvention au titre des ponts et ponceaux
 - 24 343.96 € par les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-130

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 19/10/22 et
publication le 19/10/22

2022-09-09

Passage à gué de Barabandière

Demande de subvention à l'agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur le Maire fait part de la dégradation du passage à gué de Barabandière situé entre la commune de Noailly et St Germain Lespinasse et qui permet de traverser la Teyssonne. Cet ouvrage d'une quarantaine d'année est fortement dégradé par les intempéries. Il devient nécessaire de le réhabiliter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de de réfection du passage à gué de Barabandière pour un montant HT estimé à 121 711.60 € (honoraires compris)
- -DIT que les travaux seront financés pour moitié par la commune de ST Germain Lespinasse soit 60 855.80 € restant à charge de la commune
- SOLLICITE une subvention à l'agence de l'Eau Loire-Bretagne
- DIT que le financement TTC sera effectué pour :
 - 30 427 € par une subvention du conseil Départemental de la Loire
 - 9 128 € par une subvention de l'agence de l'eau
 - 9 128 € par une subvention au titre des ponts et ponceaux
 - 24 343.96 € par les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-130

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 19/10/22 et
publication le 19/10/22

Agrandissement MTL

Une étude de sol devra être faite pour préciser les fondations nécessaires puis l'économiste finalisera le chiffrage (environ 1 400 000 € HT) - Il faudra solliciter le Siel pour la partie chauffage L'extérieur sera aménagé par la création d'un accès rue de la mairie (entre la salle Eugénie Thévenet et la maison en ardoise) en remplacement de l'accès par le parking qui sera piétonnier. La capacité de la salle passe de 232 places assises à 332 avec la scène. Il conviendra de faire les diagnostics avant le démarrage des travaux (amiante,...)

2022-09-10

Agrandissement et mise aux normes de la MTL (DETR 2023)

D'une capacité de 232 places assises, la Maison du Temps Libre construite en 1985, accueille tout au long de l'année des manifestations organisées par les associations, des mariages et fêtes privées,Elle est également utilisée par l'école, le repas des Anciens,...et a servi de cantine et garderie pendant le confinement.

Mercredi 28 septembre 2022

Aujourd'hui, elle nécessite une mise aux normes (accessibilité, chauffage, isolation...) et un agrandissement (capacité d'accueil et scène...).

Les travaux pourraient débuter en septembre 2023 pour un montant HT estimé à 1 388 330 €. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'état

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la MTL pour un montant HT estimé à 1 388 330 €
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR
- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 416 499 € par une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
 - 347 082.50 € par une subvention au titre du contrat de région
 - 208 249.50 € par une subvention au titre des enveloppes territorialisées du conseil Départemental de la Loire
 - 138 833.00 € par les fonds propres de la commune
 - 277 666.00 € par un emprunt
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-131

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 26/10/22 et
publication le 26/10/22

2022-09-11

Agrandissement et mise aux normes de la MTL (contrat de région)

D'une capacité de 232 places assises, la Maison du Temps Libre construite en 1985, accueille tout au long de l'année des manifestations organisées par les associations, des mariages et fêtes privées, ... Elle est également utilisée par l'école, le repas des Anciens, ... et a servi de cantine et garderie pendant le confinement.

Aujourd'hui, elle nécessite une mise aux normes (accessibilité, chauffage, isolation...) et un agrandissement (capacité d'accueil et scène...).

Les travaux pourraient débuter en septembre 2023 pour un montant HT estimé à 1 388 330 €. Monsieur le Maire propose de solliciter une subventions du conseil régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la MTL pour un montant HT de 1 388 330 €
- SOLLICITE du conseil régional, une subvention au titre du contrat de Région
- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 347 082.50 € par une subvention au titre contrat de région Auvergne-Rhône-Alpes
 - 416 499 € par une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
 - 208 249.50 € par une subvention au titre des enveloppes territorialisées du conseil Départemental de la Loire
 - 138 833.00 € par les fonds propres de la commune
 - 277 666.00 € par un emprunt
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-131

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 26/10/22 et
publication le 26/10/22

2022-09-12

**Agrandissement et mise aux normes de la MTL
(enveloppes territorialisées)**

Mercredi 28 septembre 2022

D'une capacité de 232 places assises, la Maison du Temps Libre construite en 1985, accueille tout au long de l'année des manifestations organisées par les associations, des mariages et fêtes privées, ... Elle est également utilisée par l'école, le repas des Anciens, ... et a servi de cantine et garderie pendant le confinement.

Aujourd'hui, elle nécessite une mise aux normes (accessibilité, chauffage, isolation...) et un agrandissement (capacité d'accueil et scène...).

Les travaux pourraient débuter en septembre 2023 pour un montant HT estimé à 1 388 330 €. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du conseil départemental de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la MTL pour un montant HT de 1 388 330 €
- SOLLICITE une subvention au titre des enveloppes territorialisées du Département
- DIT que le financement HT sera effectué pour :
 - 208 249.50 € par une subvention au titre des enveloppes territorialisées du conseil Départemental 416 499 € par une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
 - 347 082.50 € par une subvention au du contrat de région Auvergne-Rhône-Alpes
 - 138 833.00 € par les fonds propres de la commune
 - 277 666.00 € par un emprunt
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-131

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 26/10/22 et
publication le 26/10/22

Remplacement agents communaux

Devant le départ en retraite prochain de la cantinière (au 1^{er} janvier 2023) et d'un adjoint technique (en juillet 2023) les appels à candidature seront lancés auprès du centre de gestion de la Loire.

Si celui du poste de cantinière s'avère infructueux, il conviendra de contacter la MFR Les Athiauds qui peut livrer les repas pour 4.15 € ou 4.25 € Une remarque est faite au sujet de la quantité des parts livrés qui sont inappropriés pour les enfants de maternelle.

Informations diverses

- Commission communication : le fil de Noailly sera distribué trimestriellement avec de nouvelles rubriques (état civil, agenda des manifestations...)

- Voirie : * lot Les Courreaux se termine par le marquage au sol – un surcoût est attendu pour la continuité des trottoirs.

* Programme 2022 : il reste le gravillonnage

* Un administré demande à acquérir un chemin en bordure de son ténement (Impasse de Compostelle) – le conseil est pour si accord des propriétaires de terrains limitrophes et prise en charge des frais de notaire par le demandeur

* chemin des Robelins : il est dégradé- une visite sur place est demandée à la commission voirie

* inauguration circuit historique : environ 20 personnes présentes pour écouter la présentation de l'asso Histoire et Patrimoine

- Eclairage Public : le remplacement des cross et des lanternes est en cours comme la peinture. IL n'y a pas d'extinction prévue la nuit mais une gradation de 50 %

Rq d'un administré : l'EP a un coût écologique car l'écosystème est impacté – il y a un besoin d'éclairage mais il faut trouver un compromis car il y a des impératifs pour l'environnement. Mme Vernay explique que la commune a voulu privilégier la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire précise que Roannais Agglo a une commission qui travaille sur la biodiversité.

Mercredi 28 septembre 2022

- Local des jeunes :

Suite à des nuisances sonores, le local avait été fermé. Les élus formulent de nouvelles recommandations aux jeunes présents à la séance qui devront signer un règlement. Il est précisé que le local n'est pas un dortoir (attention à la sécurité).

- Bar : parmi les candidatures restantes, il y a un couple qui pourrait être intéressée et une personne domiciliée sur le territoire roannais qui réalise actuellement une étude de marché.

Questions diverses

* Les prochains conseils auront lieu les 26 octobre et 30 novembre

* Une élue fait remarquer que le parc sert de terrain de jeux aux jeunes en voitures ou motos

* Le programme voirie 2023 devrait concerner la rue de Courreaux

* Réunion avec l'asso Histoire et Patrimoine concernant l'expo sur le devoir de mémoire qui aura lieu le 11/06/2023. Le conseil municipal d'enfant participe en trouvant des moyens de communication appropriés et en cherchant un nom à l'expo

* Présence de 2 élues à l'invitation du Maire de Vivans pour l'inauguration du carré du Souvenirs Français et le centenaire du monument aux morts le 24 septembre 2022.

* Pique nique communal du 3 septembre 2022: peu de monde mais tous les participants ont été ravis de leur journée et souhaitent renouveler l'expérience

* nuisances sonores : un courrier sera adressé aux propriétaires des chiens

* stationnement rue de la Mairie : avec le plan Vigipirate, des barrières ont été installées vers l'entrée de l'école – de ce fait, les véhicules stationnent dans le virage – Un courrier sera mis dans les cartables pour inciter les familles à se garer sur le parking

Séance levée à 22 h 15